

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**WILAYA DE CHLEF****DAIRA DE AIN MERANE****COMMUNE DE AIN MERANE****N° FISCAL 098402325022828****AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire**

Conformément aux dispositions de l'article N°65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marches publiques et des délégation de service public, Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de AIN MERANE, porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N°08/2019 paru dans les quotidiens nationaux Elsiyahi le:19/11/2019 et Le Chiffre D'affaires le : 20/11/2019 et BOMOP et à travers les communes de la wilaya et la chambre commerciale, et DAIRA D'AIN Merane pour :

Intitulé d'Opération : L'alimentation scolaire pour l'exercice 2020 :

Lot n°01 : Approvisionnement des cantines par la viande et matières protéiques

Lot n°02 : Approvisionnement des cantines par légumes et fruits

Lot n°03 : Approvisionnement des cantines par Alimentation générale

Lot n°04 : Approvisionnement des cantines par pain.

Qu'à l'issue d'évaluation des offres techniques et des offres financières en date du 05/12/2019 a été attribué provisoirement suivante :

Numéro	Intitulé de l'opération	L'entreprise	L'offre Technique /45 Pts	Montant en T.T.C corrigé (DA)	Délais de Fourniture	Observation
01	Approvisionnement des cantines par la viande et matières protéiques	Delaa Habib 199348020032041	25.00	M: 10.084.567.50 L: 17.427.190.50	150 jours	L'offre Economiquement la plus avantageuse Comme inférieure offre financière
02	Approvisionnement des cantines par légumes et fruits	Benafia Bousabdallah 197802150010055	25.00	M: 9.705.411.00 L: 17.730.922.50	150 jours	L'offre Economiquement la plus avantageuse Comme inférieure offre financière
03	Approvisionnement des cantines par Alimentation générale	Delaa Habib 199348020032041	25.00	M: 5.746.656.255 L: 9.914.364.54	150 jours	L'offre Economiquement la plus avantageuse Comme inférieure offre financière
04	Approvisionnement des cantines par pain.	Miloud Hocine Mohammed 197602320059039	30.00	M: 1.267.046.55 L: 2.302.344.00	150 jours	L'offre Economiquement la plus avantageuse Comme inférieure offre financière

Conformément aux dispositions de l'article N°82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marches publiques des délégation de service public, tout soumissionnaires en se rapprochant de bureau de marché de la commune dans un délai de 03 jours à compter de la date de la première parution, les soumissionnaires qui conteste le choix opère peut introduire un recours auprès de la commission des marches dans les 10 jours qui suivent la date de publication du présent Avis dan les quotidiens nationaux sus indiqués ou dans le (BOMOP).

Le président de L'APC